

VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE
COMPTE-RENDU de L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 9 OCTOBRE 2020 à Saint-Michel de Maurienne

C'est devant une assemblée restreinte en raison des règles sanitaires : une trentaine de participants que s'est tenue l'AG de VAM avec masques et distance de sécurité. Une vingtaine de pouvoirs ont été déposés.

Rapport moral présenté par Annie Collombet, coprésidente.

Elle présente les différentes actions menées par VAM (voir en détail ci-dessous)

Adopté à l'unanimité.

Bilan financier présenté par Gérard Savoye, co-trésorier.

Le résultat de l'exercice 2019 est positif de 1601,34 euros. Adhésions, dons et subventions de différentes communes sont à l'actif soit 8284,13 euros ; adhésions à des associations partenaires, frais de fonctionnement et paiement pour les recours engagés s'inscrivent au passif soit 6682,79 euros.

Adopté à l'unanimité.

Avenants aux statuts

Deux modifications des statuts sont présentées à l'assemblée.

1/ Avenant à l'article 10 sur la composition du Conseil d'Administration - Il peut avoir un président ou plusieurs coprésidents.

2/ Article 14 (nouvel article) - L'association peut, pour la promotion de ses activités, organiser ou s'associer à l'organisation et au financement d'initiatives locales, régionales ou nationales en relation avec l'urgence écologique, les questions de pollution et d'environnement.

Ces deux avenants sont adoptés à l'unanimité des membres de l'association présents.

Élection du conseil d'administration : 19 membres élus à l'unanimité

Suit une présentation détaillée des dossiers sur lesquels VAM a travaillé tout au long de l'exercice écoulé. Les participants interviendront pour des éclaircissements ou des questions.

- TUNNEL de base du projet LYON-TURIN

Philippe Delhomme, coprésident, aborde le projet du point de vue de l'**EAU** en s'appuyant uniquement sur les publications officielles des promoteurs successifs LTF puis TELT, de SNCF réseau, de la Préfecture ou de Hautes administrations françaises ou européennes.

Rappel de la situation de Villarodin-Bourget lors du creusement de la descenderie de 4 km de 2002 à 2007 avec l'assèchement des sources alimentant le village. Le bassin versant est impacté, Avrieux, Aussois et la station de la Norma aussi. On a

constaté les mêmes effets pour les galeries de Saint-Martin la Porte et St André avec des ressources en eau tarées ou diminuées sur St Martin, St Michel, Orelle et St André. Certaines sources sont définitivement tarées.

Tout tunnel agit comme un drain qui capte l'eau et la détourne. Le tunnel de base comportera deux tubes de 57 km chacun ! On imagine les conséquences en regard des effets déjà constatés pour des descenderies de quelques kilomètres.

656 points d'eau sont répertoriés, la moitié ne font pas l'objet d'un suivi, les niveaux piézométriques des nappes souterraines sont en baisse. Ces niveaux rejoignent le drain formé par les descenderies puis par les futurs tunnels. C'est pourquoi les deux versants sont touchés puisque les réseaux souterrains communiquent. Les rapports officiels minimisent les données et la communication de Telt ment : 1 seule source tarie dans une publication de juin 2018 alors que 20 points d'eau sont impactées sur le futur tracé du tunnel dans un rapport de Telt datant d'avril 2017.

Le puits d'aération d'Avrieux sera le point haut du tunnel à 751 m ; l'eau captée en aval rejoindra l'Arc au portail ouest de St Julien (560 m) alors que l'eau captée en amont coulera vers le portail est à Susa en Italie (500 m). La Haute-Maurienne est menacée de pertes en eau. Ce déficit touchera les populations, la végétation (prairies et forêts), les troupeaux, l'activité pastorale et l'économie de la vallée (enneigement artificielle des stations).

Afin de diffuser l'information sur ce projet, Philippe a rencontré des journalistes et des élus, ce qui a permis la parution d'articles et la réaction d'élus mais aucuns commentaires de TELT. Le maire d'Aussois nouvellement élu et un adjoint ont été surpris de la perte d'une source sur leur commune. Ils ont promis d'en informer le conseil municipal et de faire une réunion publique avec VAM sur ce sujet.

André et Philippe ont rencontré 2 adjoints puis une partie du conseil municipal de Modane. Ils les ont alerté : selon le rapport Telt sur l'eau de 2017, la commune sera privée de 4 de ses sources d'alimentation en eau potable. Telt proposerait à la commune des solutions de remplacement coûteuses : envisager des forages dans la nappe alluviale et dans les eaux d'exhaure du tunnel. Cela amènera une perte de qualité par des traitements de l'eau importants et coûteux.

Dans le contexte de réchauffement climatique avec la perte des glaciers, la diminution de la couche neigeuse et de la baisse des précipitations, sachant que le microclimat Villarodin-Bourget-Avrieux-Aussois est particulièrement sec, la pression sur la ressource en eau deviendra préoccupante. Les inquiétudes sont plus que légitimes.

- SCHÉMA DE COHRENCE TERRITORIALE (Scot)

présenté par Annie Collombet, coprésidente. Il fixe les objectifs et les projets de la vallée pour les 10 ans à venir.

Constat : Sans tenir compte de l'évolution du climat, il prévoit des aménagements sur nombre de domaines skiables de la vallée: relier les domaines, équiper plus haut, tracer des pistes nouvelles, construire encore des logements touristiques ! Au prix de destructions de paysages sauvages et d'espèces protégées !

Espérant attirer une clientèle « haut de gamme » pour certaines, toutes les stations sont dans la même dynamique de fuite en avant plutôt que de miser sur le patrimoine paysager exceptionnel et un tourisme des quatre saisons, social, familial avec des pratiques « douces ».

Saint-François Longchamp : 3 remontées mécaniques supplémentaires.

Liaison Albiez-Karellis : urbanisation sur des prés de fauche ; arasement de la pointe des Chaudannes aux Karellis (enquête publique du 23/10 au 23/11) ; quid de la ressource en eau ?

À **Albiez**, le terrassement est commencé. Sur le tracé, une colonie de marmottes susceptibles être enterrées vivantes, une zone humide dévastée, pas de zone étanche pour les engins de chantier, pas de stockage de la terre végétale.

Valloire : 2 remontées mécaniques en limite du site du Thabor ; tracé dans le site du vallon de l'Aiguille Noire ; projet de club Med' de 1 000 lits et 400 employés pour une clientèle « haut de gamme ».

La Croix du Sud, liaison Valmeinier-Valfégus : un projet vieux de 40 ans ! En limite du site du Thabor dans des sites aux pentes raides et avalancheuses, des zones humides et des ruisseaux.

Projets de gros porteurs appelés ascenseurs valléens, non contestés pour Orelle, Valfréjus et la Norma.

Aussois, la Fournache, déplacement du télésiège : atteinte paysagère sur un domaine de randonnée, impact sur des chemins de balades familiales. Les travaux ont commencé sans avoir obtenu toutes les autorisations. Annie mandatée par FNE AuRA a déposé plainte à la gendarmerie et a diligencé une visite d'huissier.

Valcenis extension en altitude sur des domaines riches en faune et flore, projet de remontées au fort de la Turra visible depuis la route.

Bilan : le SCoT a été contesté par les associations environnementales. La commission d'enquête a en partie tenu compte des observations faites : avis défavorable au projet Croix du Sud et à la liaison Albiez-Karellis. En dépit de ces avis, le Syndicat des Pays de Maurienne (SPM) a voté le SCoT en l'état et de même, le préfet l'a rendu exécutoire en l'état. Les associations ont déposé un recours au tribunal administratif. France Nature Environnement (FNE AURA) a fait un appel à dons relayé par les associations locales. Environ 20 000€ ont été recueillis qui permettront de payer les différentes actions en justice. Valloire Nature Environnement (VNE) a également attaqué le SCoT en ciblant le projet club Med'. En cours, recours contre le PLU d'Aussois et celui de Bonneval (UTN Vallonet route de l'Ecot)

MICROCENTRALES 40 projets pour la Savoie. À Saint-Michel de Maurienne, le torrent du Vigny avait été aménagé autrefois pour éviter ses débordements et coulées de boue : on y avait construit 300 seuils en pierre de taille et reboisé les deux rives. C'est un beau lieu de promenade. L'ONF a déjà martelé les arbres. Le torrent risque d'être déstabilisé. 5 recours ont été déposés contre ce projet : 3 par la commune et 2 par VAM.

CENTRALE à BÉTON de SAINT-JULIEN MONDENIS envisagée sur une zone artisanale et non industrielle. Grâce aux arguments fournis par les riverains, VAM a pu rédiger un recours gracieux et la commune a retiré l'autorisation.

- **POLLUTION INDUSTRIELLE**, présenté par Gérard Savoye.

5 entreprises dans la vallée : Ferropem à Montricher ; Trimet à Saint-Jean ; Arkéma et PSM à La Chambre, Lanxess à Epierre. Risques latents ou effectifs avec les productions chimiques et les rejets (CO₂, fluor et COV). Sites classés SEVESO niveau élevé.

Trimet (production d'aluminium) rejette principalement du fluor. Autorisation pour augmenter la production d'où pollution aggravée. De nombreuses atteintes du fluor sur la végétation. Les mortalités d'arbres et les atteintes aux végétaux nous sont signalées.

Arkéma (produits chimiques) rejette une trentaine de COV dont 9 sont connus pour leurs effets sur la santé et les atteintes constatées sur les végétaux (jardins, vergers, forêt). Annie et Gérard siègent au comité de suivi de site (CSS de Maurienne) dit SEVESO. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) applique la réglementation, sans plus. L'entreprise a déposé une demande pour une nouvelle production, le DPTA, composé chimique dangereux et instable, volatile, toxique et cancérigène. Risques de pollutions, d'incendie (*cf Lubrizol à Rouen*). Il est prévu de ne pas faire de stock sur site mais le transport se ferait par la route ! Les rejets ne sont pas maîtrisés. La proximité avec l'école inquiète. Les municipalités concernées sont plutôt favorables même si elles ont exprimé quelques réserves pour se « donner bonne conscience ». L'avis du commissaire enquêteur est favorable, il préconise toutefois le transport par rail.

- **CARRIÈRE CALYPSO à Saint-Martin la Porte** présenté par Roger Rouchon

Fermée depuis 2011, cette carrière serait ré-ouverte par l'entreprise VICAT (bruits, poussières...) Un collectif de riverains s'oppose au projet, le conseil municipal vote contre, 80% de la population est défavorable. La partie supérieure de la carrière est située sur la commune de Montricher qui a une position ambiguë. Un avocat étudie la légalité des autorisations. Production envisagée 800 000T/an dont 500 000T pour Chambéry, Grenoble et Albertville. Impacts sur le paysage et bruit (bandes transporteuses) et immobilier dévalué de 25 à 30%. La DREAL autorise VICAT à faire des sondages de prospection.

La séance se clôt avec le verre de l'amitié, les gestes barrières et précautions d'usage ayant été respectés depuis le début de la réunion.